PREFECTURE DU CANTAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CERE ET GOUL EN CARLADES

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Damme
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11300 Limoux
Tél.: 09 61 66 92 65

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNE DE PAILHEROLS

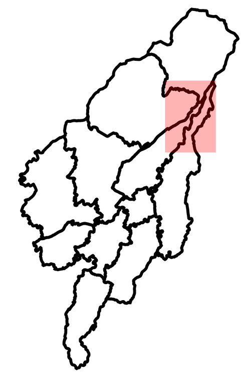

ELABORATION

Arrêté le :
9 juillet 2019

Approuvé le :

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA
Date :
10 juillet 2019

Le Président,
Michel ALBISSON

Zonage
1:5000

4.4

Légende

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Arbres remarquables
- Aligments d'arbres à protéger
- Haie à protéger
- Haie et muret à protéger
- Muret à protéger
- Alignements d'arbres et parcs à protéger
- Ruisseau à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Burons
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Risque mouvement de terrain (aléa fort - Source PPRN)
- Aléa inondation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de salubrité des bâtiments agricoles
- Bâtiment agricole
- Bâti non cadastré

octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Damme
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11300 Limoux
Tél.: 09 61 66 92 65

PREFECTURE DU CANTAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CERE ET GOUL EN CARLADES

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNE DE PAILHEROLS

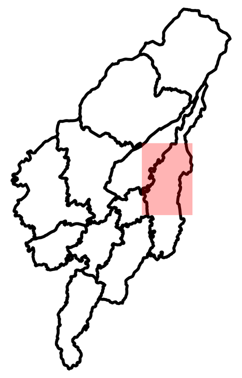

Modifications - Révisions - Mises à jour

ELABORATION

Arrêté le :
9 juillet 2019

Approuvé le :

Exécutoire le :

VISA

Date :
10 juillet 2019

Le Président,
Michel ALBISSON

Zonage
1:5000

4.4

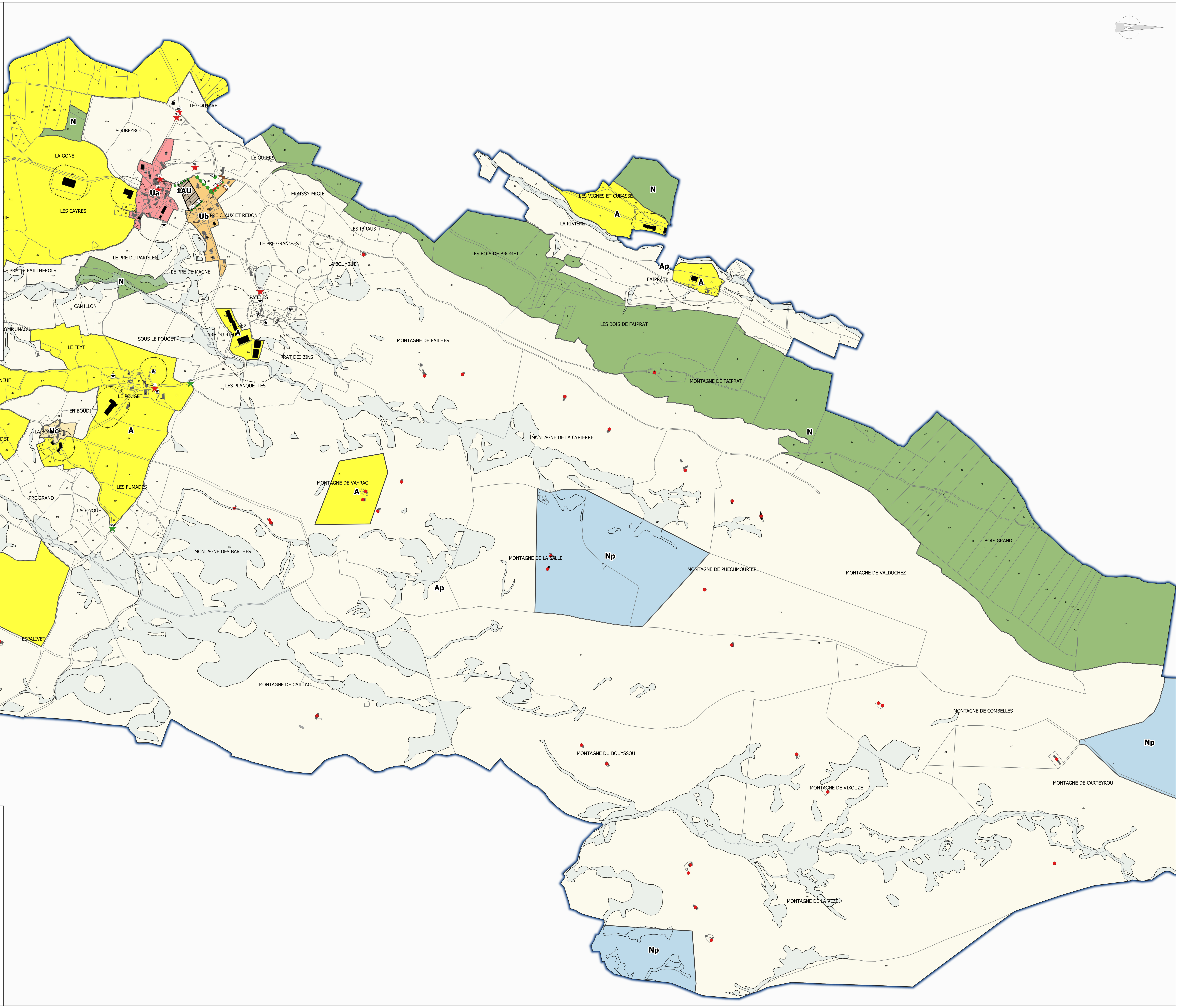

Légende

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Arbres remarquables
- Aligments d'arbres à protéger
- Haie à protéger
- Haie et muret à protéger
- Muret à protéger
- Alignements d'arbres et parcs à protéger
- Ruisseau à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Burons
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Risque mouvement de terrain (aléa fort - Source PPRN)
- Aléa inondation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de salubrité des bâtiments agricoles
- Bâtiment agricole
- Bâti non cadastré

PREFECTURE DU CANTAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CERE ET GOUL EN CARLADES

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Dame
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11300 Limoux
Tél.: 09 61 66 92 65

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNE DE PAILHEROLS

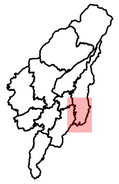

ELABORATION

Arrêté le :
9 juillet 2019

Approuvé le :

Exécutoire le :

VISA

Date :
10 juillet 2019

Le Président,
Michel AUBISSON

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5000

4.4

Légende

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Arbres remarquables
- Aligments d'arbres à protéger
- Haie à protéger
- Haie et muret à protéger
- Muret à protéger
- Alignements d'arbres et parcs à protéger
- Ruisseau à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Burons
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Risque mouvement de terrain (aléa fort - Source PPRN)
- Aléa inondation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de salubrité des bâtiments agricoles
- Bâtiment agricole
- Bâti non cadastré

PREFECTURE DU CANTAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CERE ET GOUL EN CARLADES

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNE DE PAILHEROLS

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Dame
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11300 Limoux
Tél. : 09 61 66 92 65

ELABORATION

Arrêté le :
9 juillet 2019

Approuvé le :

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA

Date :
10 juillet 2019

Le Président,
Michel AUBISSON

Zonage
1:2000

4.4

Légende

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU
- Arbres remarquables
- Aligments d'arbres à protéger
- Haie à protéger
- Haie et muret à protéger
- Muret à protéger
- Alignements d'arbres et parcs à protéger
- Ruisseau à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L 151-23 du CU
- Burons
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Risque mouvement de terrain (aléa fort - Source PPRN)
- Aléa inondation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de salubrité des bâtiments agricoles
- Bâtiment agricole
- X Bâti non cadastré

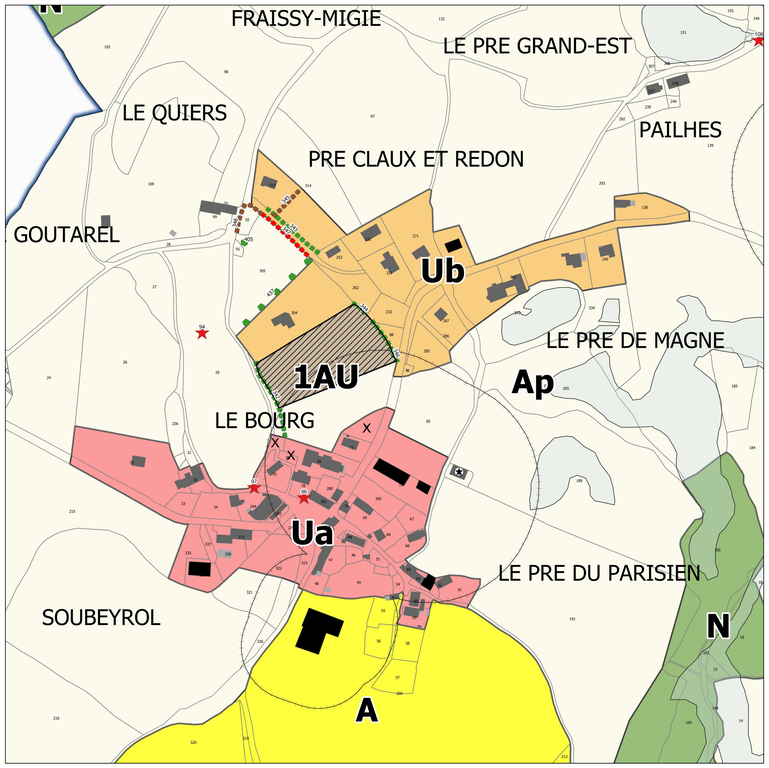

Pailherols

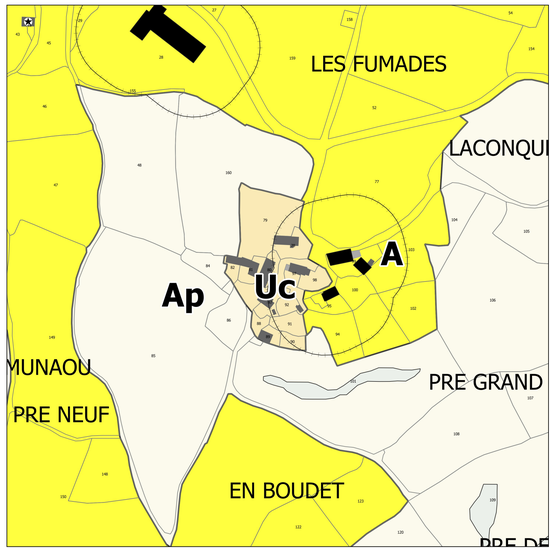

La Bonnetie

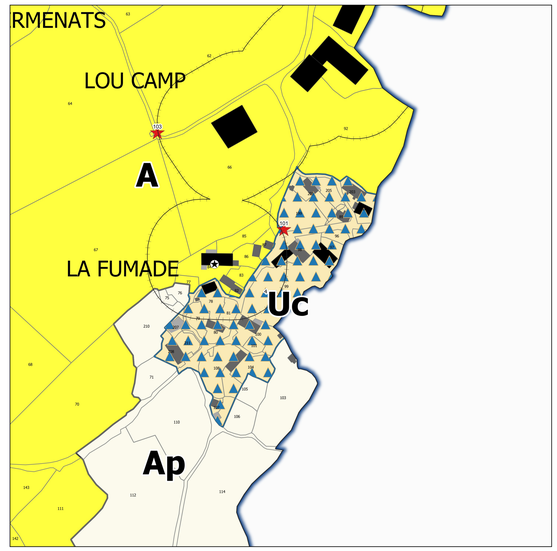

Floirac

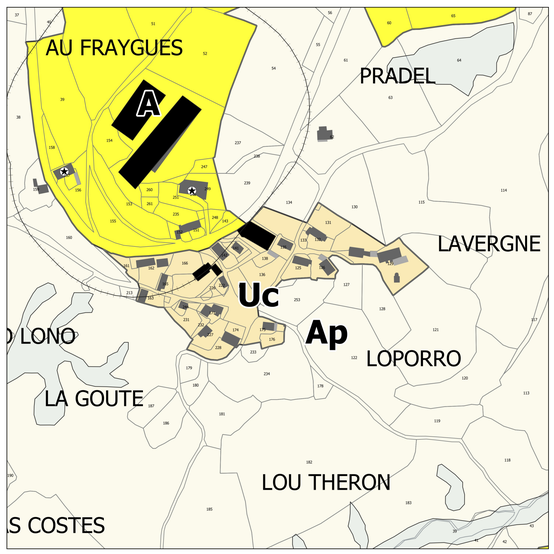

Feyssergues

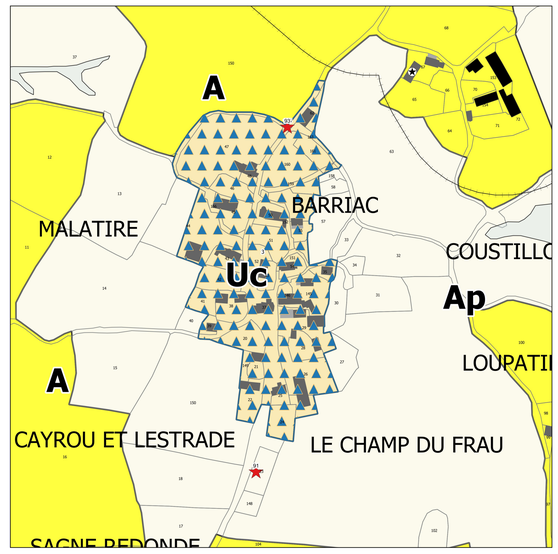

Barriac